

L'AUTAN

Clermont-le-Fort



Bulletin municipal N°133

Juillet 2016

Les Marmottes et Marmots en balade en montagne



Nos aînés profitent du goûter et du spectacle au Robinson



À l'école, nos enfants œuvrent au quotidien contre le gaspillage alimentaire

Le repas de village sous le soleil lors de Clermont en Fête



Dossier
Le PADD

p.8/9

Vie associative
Visite de la Riverotte

p.11

Coup de projecteur
Le comité des fêtes

p.16

Sommaire

Le mot du Maire - p.3

Vie municipale - p.4/7

- Le Compte Administratif 2015 et le Budget Primitif 2016

Dossier - p.8/9

- Le Plan d'Aménagement et de Développement Durables

Vie associative - p.10/13

- Marmottes et Marmots : les 10 ans du marmotton
- Moutondeuse
- La Sauce aux idées
- Itin'errances
- Secteur Paroissial
- Qualité de vie à la Riverotte

Vie pratique - p.14/15

- La kermesse des écoles d'Aureville et Clermont-le-Fort
- Dernières nouvelles de l'école avant les vacances
- Borne textile
- Horaires tonte
- Timbre électronique
- « Jeunes lycéens étrangers »

Coup de projecteur - p.16

- Le comité des fêtes

Si vous souhaitez apporter votre collaboration pour le prochain numéro, vous pouvez le faire en nous écrivant (lautandeclermont@gmail.com) ou en téléphonant à la Mairie (05 61 76 29 45).

Carnet

• NAISSANCE

- Gaby VASSIA, né le 15 juin 2016 à Toulouse

• DÉCÈS

- Jean POURE, le 13 mai 2016

Bulletin municipal L'Autan de Clermont-le-Fort

Responsable Publication : Christian HUGUES.

Responsable Autan : Nicole AERN.

Comité Consultatif information communication : Patrick BENTABOULET, Christiane BRUSTEL, Olivier D'ARDALHON DE MIRAMONT, Gérard VERDOT.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Nicole AERN, Xavier BELLAMY, Christiane BRUSTEL, Marie CAZALBOU, Sandra DELGADO, Anne DELPY, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Christian HUGUES, Jean-Pierre LAGUENS, Gilles MARTIN, Anne MAURAN, Anne RICHAUD, Philippe ROUET.

Réalisation : Imprimerie du Sicoval, Labège.

À noter dans votre agenda



Juillet

- **9** : les 10 ans du Marmotton
- **26** : sortie Marmottes & Marmots

Septembre

- **8** : conseil Municipal (20h30)

BILLET D'HUMEUR

Devoir d'information

L'Autan a été créé en 1983 pour porter à la connaissance de tous les administrés les décisions prises par le Conseil municipal. Depuis lors, votre journal municipal a fidèlement reproduit le compte rendu de chaque conseil. Mais depuis que les comptes rendus – et avant leur approbation, les relevés de décisions – sont consultables sur Internet, il a semblé plus pédagogique de présenter chaque sujet de délibération d'une manière synthétique qui fait le point sur le sujet. Dans les deux derniers numéros, vous avez trouvé dans la rubrique Vie municipale un exposé de chaque question abordée dans les derniers conseils. Les Clermontois sont-ils moins bien informés de cette façon ?

Le numéro précédent disait de nos conseils qu'ils sont des « concentrés de vie démocratique » puisque s'y expriment les opposants internes. Leur revendication essentielle ? Plus d'information ! Il faut reconnaître à nos collègues de l'opposition une étude sérieuse et attentive des dossiers : ils ont étudié toutes les lignes du budget et veulent en comprendre les tenants et aboutissants quelle qu'en soit la technicité. Mais faut-il que tous les élus d'une petite commune soient compétents en comptabilité et économie ? A chacun sa spécialité. Même s'il est reconnu que le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, il est des domaines qu'on est content de laisser à ceux dont c'est le travail ordinaire. Les électeurs clermontois nous en voudront-ils ?

Geneviève DURAND-SENDRAIL

Sur l'Autan 132 p.11, M. Gérard BOUDON est l'auteur de la photo

Mairie de Clermont-le-Fort
18 le Fort - 31810 Clermont-le-Fort
Téléphone : 05 61 76 29 45

Horaires d'ouverture au public :
lundi 14-16h / mercredi 16-19h
vendredi 8h30-11h30

Permanence du Maire : le samedi de 9h à 12h

<http://mairieclermontlefort.free.fr/>
mairie.clermont-le-fort@wanadoo.fr

Le mot du Maire



« **L**es apparences sont souvent trompeuses » : ce dicton pourrait aisément s'appliquer à notre commune rurale, où il fait apparemment bon vivre chacun chez soi, dans des espaces la plupart du temps clôturés. À y regarder de plus près, au-delà de la solidarité de proximité qui a toujours existé dans notre commune, des évolutions plus profondes se dévoilent à l'observateur qui prend le temps de regarder les Clermontois vivre au quotidien.

Plusieurs comportements témoignent du **développement de l'économie collaborative sur notre commune** : les biens matériels sont mis en partage (les outils pour faire du bricolage, la voiture pour se déplacer, les ouvrages dans le ventre de Livresse !, un jardin privé que l'on souhaiterait transformer en jardin partagé) ; les savoirs et les connaissances de chacun sont mis en commun par plusieurs personnes afin de concrétiser un projet (par exemple la construction d'une terrasse en bois ou l'organisation de la fête de notre village) ; le financement participatif permet de mener à bien des projets privés ou publics (par exemple la restauration des médaillons de l'arc triomphal de notre église à travers la Fondation du Patrimoine) ; l'affectation des équipements est repensée pour répondre aux nouvelles attentes et pratiques collectives (à l'instar du terrain de tennis pour lequel une réflexion est en cours au sein de l'association).

Nous sommes également des acteurs de l'économie circulaire. En triant, nos déchets deviennent des ressources pour nous-mêmes ou pour les autres : par exemple à l'école où les enfants, en luttant contre le gaspillage alimentaire, se sont lancés dans le compostage, écoulent le trop plein de biodéchets auprès d'un voisin qui recherchait de la nourriture pour ses poules et reçoivent en retour, pour améliorer la qualité de leur compost, la sciure issue de l'activité de tronçonnage de ce voisin. Certains d'entre nous vont plus loin en optant pour l'achat responsable (par exemple préférant acheter des produits en vrac plutôt que conditionnés en petits volumes), en donnant une seconde vie à des objets (par exemple en transformant la cabine téléphonique devant le restaurant en office de tourisme !).

Le dynamisme de notre commune s'exprime donc avant tout par les personnes qui la composent, à travers les initiatives individuelles et collectives qui s'y développent. Le rôle de la municipalité est à la fois de faciliter leur éclosion et de contribuer à leur développement à travers un soutien financier, la promotion des initiatives au sein de la commune et au-delà, la mise en relation avec d'autres acteurs institutionnels, ... Parce que notre commune est, à son échelle, une société en mouvement, n'hésitons pas à innover, à expérimenter, à nous tromper, à réessayer... Ensemble, contribuons à créer la société que nous voulons demain, pour nous et nos enfants ou petits-enfants, ici et maintenant.

Christian HUGUES

0%

Pas d'augmentation de la fiscalité locale sur Clermont-le-Fort en 2016.

Aménagement du chemin piétonnier Bois Grand-En Sérié-Tailladettes

(Conseil Municipal du 15 juin 2016)

La Commune entend favoriser les modes de déplacement doux. Le Dossier Vitesse que vous avez pu lire dans le dernier numéro de l'Autan annonçait des mesures pour ralentir la vitesse sur les routes départementales traversant notre commune. Afin d'assurer sécurité des piétons allant des Chemins des Tailladettes et du Marsal jusqu'à l'arrêt Bois Grand desservi par le Transport À la Demande (TAD) et les transports scolaires, la municipalité souhaite aménager un trottoir. Les travaux, d'un montant prévisionnel de 40 000 € Hors Taxes, concerneront essentiellement le busage des fossés, la construction de murs de soutènement du talus et la création de trottoirs. L'installation de radars pédagogiques incitant les automobilistes à réguler leur vitesse est également prévue dans le cadre de ce projet. Des réunions techniques rassemblant l'ensemble des parties prenantes, notamment le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne pour la partie éclairage, permettront de préciser les caractéristiques du cheminement piétonnier (largeur, nature du revêtement, etc.). Afin de bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Sicoval et d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, une délibération autorisant le maire à signer cette convention a été proposée au vote.

Délibération adoptée à la majorité. Une voix contre (Gérard BOUDON).

Composition du comité consultatif « Vie de Quartier » (Conseil Municipal du 15 juin 2016)

Favorable au développement des différentes formes de démocratie participative, la municipalité a lancé un appel à candidatures invitant les Clermontois à participer au comité consultatif « Vie de Quartier ». À travers la création de ce comité, la municipalité entend prendre en compte, dans son action, les attentes et besoins spécifiques des habitants des différents hameaux qui composent notre commune. Les membres de ce comité seront les interlocuteurs privilégiés de la commune, en leur qualité de relais des messages que les habitants des quartiers voudront transmettre à l'équipe municipale. Six personnes, représentant quatre des six quartiers de la commune, ont fait acte de candidature : Ginette BARICHELLO (Bois Grand, En Sérié, Tailladettes), Simone FARAUT et Gérard VERDOT (Marquemale), Philippe PAILLETTE (Le Fort), Julia BARBOSA et Philippe ROUET (Riverotte). Les quartiers des Fraysses et de Route de Corronsac n'ont donc pas actuellement de représentants. Les habitants de ces quartiers qui souhaiteraient rejoindre ce comité sont invités à formaliser leur demande en adressant un courrier en mairie.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Sollicitation d'un diagnostic énergétique de l'école communale auprès du Syndicat d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG)

(Conseil Municipal du 15 juin 2016)

Soucieuse de maîtriser le coût des équipements publics dans le budget communal, la municipalité suit avec attention les dépenses associées à l'école communale. À la lumière des enseignements tirés de cette analyse, plusieurs mesures ont notamment été prises en concertation avec le personnel communal pour limiter les dépenses d'électricité. Afin de disposer d'une vision complète, la commune souhaite répondre favorablement à la proposition formulée par le SDEHG : faire réaliser par un professionnel habilité un diagnostic énergétique de l'école communale pour un coût maximum de 200 € à la charge de la commune.

Délibération adoptée à la majorité. Une voix contre (Gérard BOUDON).

Autres décisions prises lors des conseils municipaux (cf. mairie.clermontlefort.free.fr)

16 mars 2016 - Vote du Compte Administratif, des taux d'imposition locaux pour 2016 et du Budget Primitif 2016 (cf. page suivante) ; mandat au Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour la mission de conventions de participation en couverture santé et prévoyance des agents ; contrat de territoire du Conseil Départemental de la Haute-Garonne signé avec le Sicoval et la commune.

15 juin 2016 - Délibération Modificative budgétaire pour ajustement du passif, reprise affectation du résultat et ajustement des dotations de l'État ; dissolution du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Âgées (SITPA) ; Attribution de Compensation 2016 du Sicoval ; convention de facturation du service Autorisation Droit des Sols du Sicoval ; tarification de prêt de matériel par le Sicoval ; Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les ventes des parcelles C 421 et B 201.

Résultat Élections Départementales

Le Conseil d'État a validé le 15 avril 2016 les résultats des élections départementales du canton de Castanet-Tolosan. Celles-ci avaient été annulées en septembre 2015 par le Tribunal Administratif de Toulouse, suite à la requête d'Arnaud Lafon, maire de Castanet-Tolosan, et d'Elisabeth Barral, alors maire de Clermont-le-Fort. Comme l'avait souhaité le rapporteur public lors de l'audience publique du 24 mars 2016, la plus haute juridiction administrative du pays a donc validé la requête effectuée fin octobre 2015 par Muriel Pruvot et Bernard Bagneris, et au final leur élection.

Le budget de la commune : résultats 2015 (Compte Administratif) et perspectives 2016 (Budget Primitif)

(Conseil Municipal du 16 mars 2016)

Le budget de la commune est l'acte par lequel l'instance délibérante, en l'occurrence le conseil municipal, prévoit et autorise ses dépenses et ses recettes annuelles (budget primitif) ou constate les dépenses et recettes

enregistrées au cours du budget qui se clôture (compte administratif).

Le budget de la commune est organisé autour de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Section de fonctionnement (voir tableau ci-dessous)

Section de fonctionnement après retraitements (hors excédents antérieurs reportés, dotations aux provisions et jeux d'écritures)

Libellé	Dépenses (€)			
	CA 2015	%	BP 2016	%
Charges à caractère général	72 405	24%	91 600	30%
Charges de personnel	103 120	34%	102 230	34%
Atténuations de produits	0	0%	40	0%
Autres charges de gestion courante	76 372	25%	91 982	30%
Charges financières	4 798	2%	4 450	1%
Charges exceptionnelles	0	0%	5 722	2%
Excédent de fonctionnement	43 744	15%	7 446	2%
Total	300 439	100%	303 470	100%

Recettes (€)				Libellé
CA 2015	%	BP 2016	%	
12 953	4%	13 000	4%	Atténuations de charges
28 053	9%	29 050	10%	Produits des services
133 500	44%	126 251	42%	Impôts et taxes
71 891	24%	79 695	26%	Dotations et participations
51 611	17%	53 949	18%	Autres produits de gestion courante
0	0%	525	0%	Produits financiers
2 431	1%	1 000	0%	Produits exceptionnels
300 439	100%	303 470	100%	

CA 2015 : Compte Administratif 2015 (dépenses et recettes effectivement enregistrées en 2015)

BP 2016 : Budget Primitif 2016 (dépenses et recettes prévues en 2016)

En 2015, les recettes de fonctionnement se sont élevées à environ 300 000 € tandis que les dépenses de fonctionnement ont atteint environ 256 000 €. La commune a donc dégagé un excédent de fonctionnement d'environ 44 000 €.

- > Les principaux postes de recettes ont été : les impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation, dotation de solidarité communautaire et attribution de compensation versées par le Sicoval) ; les dotations et participations (principalement versées par l'État) ; les autres produits de gestion courante (revenus des locations immobilières) et les produits des services (dont la refacturation aux parents des repas scolaires).
- > Les principaux postes de dépenses ont été : les charges de personnel (secrétaire de mairie, agent technique,

agents affectés à l'école, quote-part du garde-champêtre) ; les autres charges de gestion courante (contributions versées aux organismes intercommunaux et aux services d'incendie et indemnités des élus) et les charges à caractère général (achat des repas servis à la cantine, eau et électricité, primes d'assurances,...).

En 2016, tantw les recettes que les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont estimées à hauteur d'environ 300 000 € : l'excédent prévisionnel de fonctionnement devrait être faible (environ 7 500 €).

- > Les recettes prévisionnelles totales sont stables, notamment parce que le conseil municipal a voté la stabilité fiscale : les taux des impôts locaux restent inchangés par rapport à 2015 (taxe d'habitation, taxe

foncière et taxe sur le foncier non bâti). Les diminutions des dotations versées par l'État (contribution au redressement des finances publiques, - 4 500 €) et par le Sicoval (dotation de solidarité communautaire, - 3 000 € et attribution de compensation, - 4 000 €) sont compensées par une subvention exceptionnelle attendue de l'État pour le financement de la prestation d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (12 600 €).

- > Les dépenses prévisionnelles totales augmentent du fait : de la prise en charge sur le budget communal d'une partie de la quote-part revenant à la commune pour le financement du Pont de Rivedaygue (autres charges de gestion courante, 9 750 €) ; d'une augmentation des indemnités des élus du fait de l'application du nouveau cadre réglementaire (autres charges de gestion courante, 7 000 €) ; d'une hausse anticipée des charges à caractère général et des charges exceptionnelles (que l'équipe municipale veillera bien sûr à contenir autant que possible).

Section d'investissement (voir tableau ci-dessous)

En 2015, les recettes d'investissement se sont élevées à environ 132 000 € tandis que les dépenses d'investissement ont atteint environ 43 000 €. La commune a donc dégagé un excédent d'investissement de 89 000 €.

- > Les principaux postes de recettes ont été : les dotations et fonds divers réserves (dont la Taxe Locale d'Équipement et le Fonds de Compensation de la TVA) et les subventions d'investissement (notamment la subvention de l'État pour la réfection du Pont de Rivedaygue).

- > Les principaux postes de dépenses ont été : le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune par le passé et le financement d'une partie des travaux de restauration de l'arc triomphal de l'église Saint-Pierre (immobilisations corporelles).

En 2016, les recettes prévisionnelles d'investissement sont estimées à hauteur de 85 000 € et les dépenses d'investissement à hauteur de 173 000 €. Contrairement à l'année précédente, la commune devrait enregistrer un déficit d'investissement de 88 000 €.

- > Les dépenses prévisionnelles concernent : l'acquisition de terrains (Las Combes, quartier des Maridats) ; les travaux sur les bâtiments publics (clôture du chantier de restauration des médaillons de l'arc triomphal de l'église Saint-Pierre, quote-part de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, ...) ; les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Sicoval (élaboration du Plan Local d'Urbanisme).

- > Les recettes d'investissement concernent : la contraction d'un emprunt pour financer l'acquisition de terrains et l'obtention de subventions d'investissement de la part de partenaires institutionnels de la commune (principalement l'État et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015. Décision adoptée à la majorité. Deux votes contre (Gérard BOUDON et Bernard FERRARI) et une abstention (Jean-Paul CARDALIAGUET).

Vote des taux d'imposition pour 2016. Décision adoptée à la majorité. Une abstention (Gérard BOUDON).

Vote du Budget Primitif 2016. Délibération votée à la majorité. Un vote contre (Bernard FERRARI) et cinq abstentions (Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Elisabeth GIACHETTO, Gérald LAGACHERIE et Leanne PITCHFORD).

Section d'investissement après retraitements (hors excédents antérieurs reportés et jeux d'écriture)

Libellé	Dépenses (€)			
	CA 2015	%	BP 2016	%
Remboursement d'emprunts	23 374	18%	21 225	12%
Immobilisations incorporelles	0	0%	24 670	14%
Subventions d'équipement versées	0	0%	660	0%
Immobilisations corporelles	19 640	15%	126 760	73%
Excédent d'investissement	89 155	67%	0	0%
Total	132 169	100%	173 315	100%

Recettes (€)				Libellé
CA 2015	%	BP 2016	%	
67 992	51%	6 389	4%	Dotations fonds divers réserves
63 527	48%	48 934	28%	Subventions d'investissement
650	0%	30 000	17%	Emprunts et dettes assimilées
0	0%	0	0%	
0	0%	87 992	51%	Déficit d'investissement
132 169	100%	173 315	100%	

CA 2015 : Compte Administratif 2015 (dépenses et recettes effectivement enregistrées en 2015)

BP 2016 : Budget Primitif 2016 (dépenses et recettes prévues en 2016)

Commémorations : un devoir de souvenir

Le 19 mars a été rendu un hommage à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Après la violence d'une guerre qui ne disait pas son nom, le cessez-le-feu du 19 mars 1962 sonna comme la volonté commune du gouvernement provisoire de la République algérienne et de la France d'ouvrir la voie de la paix. La guerre d'Algérie fut pour la France l'épisode ultime de la décolonisation, après l'accession à l'indépendance des protectorats tunisien et marocain, dont nous célébrons cette année le 60^e anniversaire.



Le 29 avril a été célébré le centenaire de la bataille de Verdun. De février à décembre 1916, pendant 300 jours et 300 nuits, les armées allemande et française se sont affrontées, et plus de 300 000 soldats des deux camps y laissèrent leur vie. Verdun, c'est aussi le symbole fort de la réconciliation franco-allemande. Cette année, le Président de la République français et la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne ont inauguré le Mémorial de Verdun rénové, héritage des Anciens Combattants, qui rappelle à tous les visiteurs ce qu'a été la bataille des deux côtés du Front.

Enfin, **le 8 mai a été commémoré le 71^e anniversaire de la fin des hostilités de la Seconde Guerre mondiale.** En France, plusieurs lieux constituent des marqueurs pour notre mémoire collective : les plages du Débarquement, le Mont-Valérien, le camp de Natzweiler-Struthof, la prison de Montluc, le mémorial de la Déportation et celui de la Shoah, celui du Mont-Faron et, depuis cette année, celui du Mémorial des civils dans la guerre à Falaise en Normandie. Tous ces lieux constituent un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants.

Christian HUGUES

Le CCAS a invité les aînés à un goûter spectacle

Le 8 avril rendez-vous est pris à 14h30, au Vernet, au cabaret le Robinson. À 15h une vingtaine de Clermontois a pu assister au spectacle "les années Yé-Yé spectacle 60's. Explosion musicale du rock de Johnny, du twist de Sheila, à la dérision de Dutronc... avec un défilé de mode de cette époque, la machine à remonter le temps est en marche. Au bout d'une heure de cette "méga surprise party", pendant lequel l'ambiance est présente, un goûter avec chocolat chaud ou café, viennoiseries et clémentines, un ballotin de bonbons est offert par notre adjointe au maire, Sandra, qui a organisé cette sortie de main de maître. La reprise du spectacle, toujours avec 3 jeunes dames très agréables et 2 messieurs charmants, a incité le public à jouer les choristes, d'abord timidement, et de plus en plus crescendo les voix se sont fait entendre.



À la fin du spectacle, tout le monde, les yeux pleins de lumière, a dit avoir adoré cette prestation, et certains ont pu acheter un CD, en souvenir de cette journée réussie.

Nicole AERN



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme

Intégrer les aléas liés aux mouvements de terrain et aux inondations, une des nombreuses contraintes à prendre en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le PADD de Clermont-le-Fort termine sa phase d'élaboration, après discussion au sein de la Commission Aménagement et Développement Durable et du comité consultatif Urbanisme. Il sera diffusé aux Clermontois à la rentrée et donnera lieu à une présentation formelle lors d'une réunion publique. En voici dès à présent les grandes lignes ...

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?

Le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme partagé et concerté, concilie les politiques nationales et territoriales d'aménagement (Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, etc.) avec les spécificités du territoire communal (site classé du Fort, dispersion historique de l'habitat, contraintes liées aux risques de mouvements de terrain et d'inondations, etc.), et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Le PLU détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière : d'habitat et d'équipements publics ; d'activités économiques, commerciales ou touristiques ; de sport et de culture.

Le Plan Local d'Urbanisme est composé de plusieurs

documents élaborés successivement : rapport de présentation ; projet d'aménagement et de développement durables ; règlement ; orientations d'aménagement et de programmation ; annexes.

Qu'est-ce que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ?

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Quelles sont les orientations retenues dans le cadre du PADD de Clermont-le-Fort ?

Le PADD de Clermont-le-Fort identifie trois grandes orientations :

1. Maintenir un développement urbain mesuré dans le temps et dans l'espace : renforcer la centralité en priorisant l'urbanisation en continuité du centre-bourg (après réflexion et association des habitants de la commune à la définition du projet partagé visant à la protection du patrimoine) ; équilibrer le développement urbain sur le territoire communal (accueil partagé de nouvelles constructions entre les différents quartiers de la commune) ; limiter la consommation de l'espace en favorisant une intensification des zones urbaines (avec le souci d'une bonne intégration des nouvelles constructions dans la trame existante) ; intégrer des préoccupations environnementales dans l'aménagement et les constructions.

2. Renforcer la cohésion sociale et valoriser le cadre de vie : poursuivre la diversification de l'offre de logements répondant aux besoins de la population locale (diversification de l'habitat favorisant les parcours résidentiels sur la commune, notamment pour les jeunes ménages) ; améliorer les déplacements (réduction de la vitesse sur les routes départementales, développement de l'offre de transport en commun, sécurisation des traversées piétonnes) ; adapter et conforter l'offre d'équipements au développement de la commune (par exemple en matière d'aires de stationnement) ; favoriser le développement des communications numériques.

3. Préserver les espaces naturels agricoles et protéger le patrimoine bâti et naturel : valoriser les éléments de la trame verte et bleue de la commune

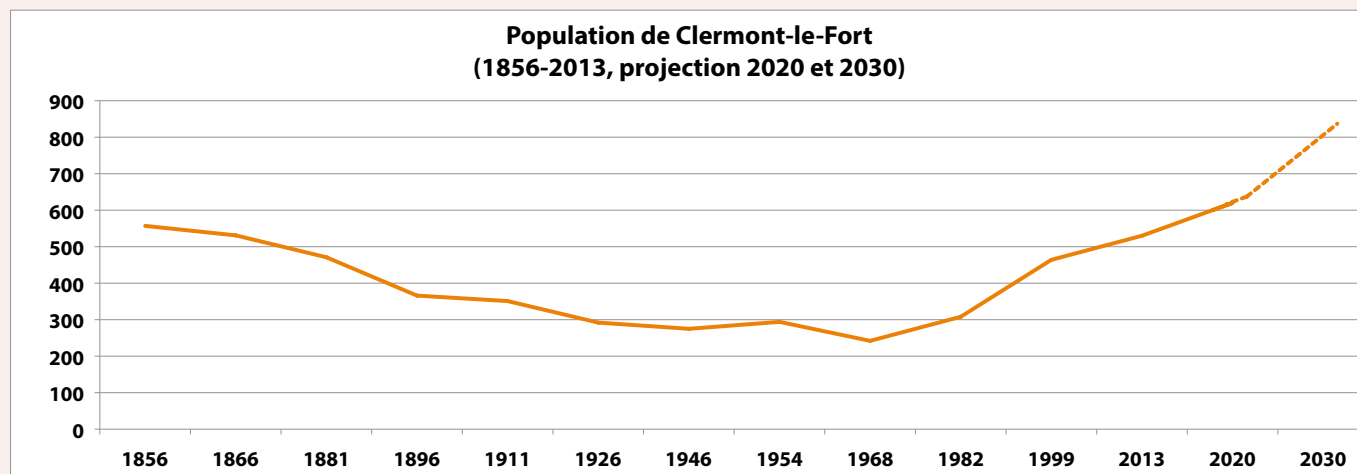
(respect des continuités écologiques identifiées sur le territoire communal) ; maintenir les espaces agricoles viables (priorisation de l'urbanisation des zones non-agricoles et des zones non-naturelles) ; protéger et valoriser le patrimoine bâti et paysager.

Quelles sont les traductions concrètes de ces engagements ?

À l'horizon 2020, notre commune connaîtra un développement par extension urbaine sur les secteurs de développement futur et par intensification. La commune devrait compter 620 habitants en 2020. Cet apport démographique annuel correspond à un rythme de production de 8 à 12 logements en moyenne par an, en concordance avec les objectifs du Plan Local de l'Habitat. À l'horizon 2030, notre commune atteindra 820 habitants. Cette croissance démographique permettra, d'une part d'assurer un renouvellement démographique continu, sans porter atteinte à l'identité villageoise de la commune et, d'autre part, d'intégrer ces nouveaux habitants sans fragiliser les équipements publics.

Au cours de ces quinze prochaines années, la commune entend limiter la consommation foncière pour protéger les espaces agricoles et naturels en préservant les enveloppes foncières cohérentes et pertinentes et maîtriser la taille moyenne des parcelles afin de permettre une moindre consommation du foncier. Pour ce faire, la commune sera amenée à revoir progressivement son objectif de densité pour se rapprocher de celui fixé par le Schéma de Cohérence Territoriale, à savoir 10 logements par hectare.

Jean-Pierre LAGUENS et Christian HUGUES



Sources : LDH/EHESS/Cassini jusqu'en 1999, INSEE de 2000 à 2013 puis Commune de Clermont-le-Fort au-delà

ASSOCIATION MARMOTTES ET MARMOTS

La belle saison est arrivée et les Marmottes et Marmots ont rangé leurs raquettes après cinq randonnées entre janvier et avril, parmi lesquelles, une véritable découverte. En effet, il est de ces petits sommets dont on se souvient avec délice. Je vous laisse imaginer : une montée régulière, un sous-bois lumineux et généreusement recouvert de neige, une cabane dominant un panorama époustouflant, une crête bien large et à l'arrivée... le sommet du Puech, offrant une vue imprenable sur le Cagire, le Pic du Gar, le Valier, le Crabère, le Maupas et enfin le Pic du Midi. La neige et le soleil étaient bien présents, mais un épais nuage nous a contraints à redescendre plus vite que nous l'aurions souhaité pour boire le café au soleil.



À la mi-mai, les Marmottes et Marmots ont sorti leur maillot pour le premier bain de mer de l'année à Leucate dans une eau un peu fraîche, avant la traditionnelle dégustation d'huîtres, pour clôturer un long week-end de randonnée dans les Corbières, où nous avons notamment fait une mémorable balade au-dessus des Gorges de Galamus. Après une ascension particulièrement raide dans une forêt humide, nous avons parcouru une crête rocheuse et profité de vues aussi variées que spectaculaires sur le château de Quéribus, le Canigou enneigé et la mer Méditerranée avant de redescendre dans une prairie tapissée de centaines de fleurs aux multiples couleurs.

Voici les informations marquantes du premier semestre : c'est une réalité, les enfants, les ados et les grands ados sont de retour ! Marie nous a accompagnés au Plan de Montmajou, où elle a eu le temps de faire un bonhomme de neige tandis que les grands ados jouaient les marmots, roulades dans la neige et batailles de boules de neige. Ils ont « trouvé ça super » et ont promis qu'ils reviendraient. Enfin, Sacha et Matthys ont vaillamment marché dans les Corbières avant de déguster une Fideuà sensationnelle concoctée par nos hôtes pour 25 personnes. N'hésitez surtout pas à nous accompagner avec de jeunes enfants, souvent plus vaillants que les grands. À noter également les records de fréquentation et d'adhésion depuis le début de l'année. Prochaine sortie : du 26 au 30 juillet en Aragon près de Torla pour randonner dans le parc d'Ordesa et du Mont perdu. Si vous êtes intéressés par nos activités, vous pouvez me contacter par mail (dagmarnarval@hotmail.com) ou par téléphone au 05 61 91 71 26 et consulter le site Web de l'association (www.marmottes-et-marmots.fr).

Anne DELPY

INVITATION LE 9 JUILLET 2016 LES 10 ANS DU MARMOTTON

Il y a tout juste 10 ans, l'association a relevé un défi de taille : traverser les Pyrénées d'Ouest en Est, en deux mois, afin de fêter ses dix années d'existence et, en même temps, de récolter des fonds au profit de l'association Fanette. À cette occasion, une centaine de participants s'étaient relayés, dont le plus jeune était âgé de 5 ans. Pour célébrer cet anniversaire et partager quelques anecdotes, nous nous retrouverons samedi 9 juillet à la salle polyvalente de Clermont-le-Fort dès 17h pour la projection du film de la Traversée. Suivront un apéritif et quelques grillades. Si vous avez participé de près ou de loin à l'aventure, vous êtes les bienvenus. Réservez votre repas auprès de Claire : clairedurostu@free.fr ou au 06 58 87 70 06 le jeudi 7 juillet au plus tard.



VOUS AVEZ DIT MOUTONDEUSES ?

L'association clermontoise « La Sauce aux Idées » n'arrête pas d'en avoir des idées. Les Travaux d'Intérêt Génereux : un ou deux chantiers par mois pour aider ceux « qui sont dépassés par leur jardin ». Les cafés-citoyens, cinq rendez-vous par an à la salle des fêtes pour écouter et débattre avec un spécialiste d'un sujet culturel ou d'actualité. Livresse, un tonneau-clown qui vous attend au Fort avec sa panse à penser remplie de livres à votre disposition. L'apiculture partagée, avec des ruches aux quatre coins du village. Et tout récemment, l'opération moutondeuses, qui vient de se concrétiser avec l'arrivée de trois brebis et demi : Quasi, sa fille Minusse, et Candide qui devrait mettre bas en septembre. Confectionnée avec soin à partir de matériaux de récupération, la Tontovine, une véritable bergerie ambulante, attendait dimanche 22 mai l'arrivée de ces dames brouteuses dans le jardin du premier berger de l'association. Enlevées le matin de leur ferme natale de Salies du Salat, elles n'ont pas hésité à se jeter sur la grasse prairie clermontoise qui s'offrait à elles. Tout ce qu'elles aiment, c'est brouter, mâchouiller un peu de foin sec, brouter, lécher à l'occasion un bloc de sel, brouter, boire, brouter encore et se laisser mener par le bout du nez avec une poignée d'orge. Tout y était ! La clôture électrique installée la veille leur indiquait le lieu de leur CDD. Quinze jours plus tard, encore un voyage en Tontovine ! En route mesdames pour une autre villégiature, un nouveau CDD dans un autre jardin à l'herbe haute. Et aux oubliettes la tondeuse, le plein d'essence et le bruit du moteur... Bienvenue à nos moutondeuses !



Christiane BRUSTEL

LES CONFÉRENCES DE LA SAUCE AUX IDÉES

Depuis bientôt deux ans, la Sauce aux idées réunit à la salle des fêtes de Clermont un nombreux public, de Clermont et d'ailleurs, pour écouter de très sérieuses conférences dans un climat bon enfant puisque la discussion qui suit est toujours animée et que l'association prépare un sympathique buffet maison. On y vient pour entendre parler de La Fontaine et Perrault (Des fables et des contes pour aujourd'hui ?), de science (La mission Rosetta), de société (la Laïcité, la Réserve Naturelle Régionale Confluence, les Failles de la décision publique à la française, la Réforme territoriale, la Grèce aujourd'hui), d'économie (Le Traité transatlantique appelé TAFTA). A la rentrée, nous entendrons de nouveau Yves Le Pestipondemander : « Faut-il rechercher la beauté ? »

La dernière conférence, jeudi 9 juin, avait-elle paru trop technique ? Incriminons plutôt la surcharge d'activité du mois de juin, le public est venu moins nombreux mais le public a eu tort car le conférencier Thierry Merquiol a su nous expliquer de manière très claire ce qu'était le crowd-funding, anglicisme auquel nous préférons la jolie expression de Finance participative. Vous ne savez pas ce que c'est ? Pourtant il est probable que vous avez déjà participé à une telle opération pour répondre à la sollicitation d'amis qui avaient un beau projet à réaliser !

Cette nouvelle méthode de récolte de fonds se distingue du mécénat ordinaire par lequel nous apportons une contribution à des projets reconnus d'utilité publique, le plus souvent soutenus par une Association, et en échange desquels nous obtenons une réduction d'impôt. La Finance participative est ouverte à tous les porteurs de projets sans que le donateur soit motivé par cette compensation

très substantielle. Elle suppose que le donateur prend un risque mais un risque qui serait très fécond pour l'économie française. Le conférencier a montré que les Français épargnent énormément mais que l'argent des livrets A ou de l'Assurance-vie n'est disponible que pour les grosses entreprises tandis que les incubateurs d'entreprise peinent à trouver les fonds pour aider au lancement de start-up. Dans un monde où Internet permet de mettre en relation les porteurs de projets avec des donateurs ou investisseurs potentiels, il est nécessaire que cette finance participative permette de mieux utiliser l'épargne des Français et de suppléer à la frilosité des banques qui ne prêtent qu'aux riches.

L'assistance a posé beaucoup de questions : N'existe-t-il pas des entreprises sociales et solidaires pour faire ce travail ? Il ne suffit pas d'être social et solidaire pour être rentable, a-t-il été répondu. Ne va-t-on pas vers une nouvelle forme de capitalisme ? Oui, sans doute, dans un monde où l'énergie produite par chacun sera partagée... Ce capitalisme, du moins, est accessible à tous. Comment se prémunir contre les escrocs ? C'est, en effet, le travail des responsables de la plate-forme : sur 1 500 demandes, ils étudient soixante-quinze dossiers et en sélectionnent une cinquantaine pour lesquelles ils étudient le marché. Pour chacun est créée une structure ; il faut veiller sur ses débuts et si l'opération réussit, aider à renouveler l'investissement. Wiseed fait confiance à la sagesse des foules plus qu'aux avis des experts... Wiseed dont le nom signifie « Oui à la graine » (seed en anglais) réussira-t-il à introduire chez les épargnants français un peu du goût du risque qui fait la force des Anglo-saxons ?

Geneviève DURAND-SENDRAIL

ITIN'ERRANCES, SAISON 6 !

C'est reparti, Itin'errances reprend son bâton et son sac plein de trésors à vous offrir sur les chemins.

La saison a commencé dimanche 22 mai par un merveilleux concert à l'église de Vieille Toulouse. Caminado, l'atelier Zique et Plume et Kelavani, trois groupes vocaux, nous ont enchanté les oreilles et emmenés dans l'univers musical de l'Espagne médiévale, des Balkans ou de la Tunisie. Le public très nombreux et enthousiaste s'est laissé emporter pour chanter avec les choristes un final qui a fait retentir dans cette belle église plus de 150 voix à l'unisson dans l'émotion partagée ! Notre prochain rendez-vous, nous vous l'offrirons dimanche 19 juin. Itin'errances posera ses valises à Lacroix Falgarde, au bord de l'Ariège le dimanche 19 juin Place du Catilat à 17 h pour une Performance tango, avec Pascal Delhay (alias Rouscaillou) Fabienne et Robert Guillen. Duo à trois improbable d'un vieux chanteur de charme, d'une danseuse et d'un clown en errance dont on ne sait qui de l'un ou de l'autre est le rêve ou le cauchemar...

Ce spectacle s'inscrira entre les animations cirque et concert de nos amis de l'Ephémère Guinguette. Un dimanche après-midi tout bien ficelé ! Le festival Itin'errances du 18 septembre nous permettra ensuite d'envisager la rentrée et l'arrivée de l'automne en rêvant sur les chemins de Vieille Toulouse sous les derniers beaux rayons de soleil. Et pour attaquer l'hiver à belles dents, nous vous mijoterons un concert du trio Tsatsali, trois filles généreuses et pétillantes, à Clermont Le Fort, et une soirée toute de poésie avec Camille, chanteuse et violoniste d'une grande sensibilité, à Goyrans. Les dates seront bientôt fixées, elles vous seront communiquées sur notre site, par mails et par affichage. Les rendez-vous sont pris ? Nous serons heureux de faire ces beaux cheminements ensemble. Alors, à bientôt !

Anne RICHAUD



SECTEUR PAROISSIAL : FÊTE DE NOTRE-DAME DES BOIS

Jusqu'à la veille au soir, l'incertitude a régné sur le pèlerinage de Notre-Dame des Bois ce dimanche 22 mai 2016 : pourrait-on cette année se rendre au sanctuaire comme d'habitude ? Mais décidément la météo n'était pas coopérante et Jeanine Louis a pris l'initiative samedi soir d'annuler la marche prévue dans le vallon jusqu'à l'oratoire. Rendez-vous donc à l'école pour une mini-marche jusqu'à l'église, autour de notre curé, le père Gaston.

À l'église, les musiciens étaient en place et avaient fait les dernières mises au point, car c'est un véritable orchestre qui a accompagné les chants animés par Christophe de Lacroix et Yannick de Vigoulet. Dans l'orchestre, on reconnaissait :

- à la guitare : Jean-François de Goyrans, Jean-Louis Bertrand de Lacroix et Bernard de Vieille-Toulouse,
- à la flûte : Philippe, de Vieille-Toulouse,

• et au tambourin, Olivia, de Lacroix, tous s'accordant parfaitement et donnant un caractère très festif à la cérémonie. Cette année, c'est Jeanine Louis qui a retracé pour les enfants en quelques mots l'histoire de la découverte de la statue au lieu-dit le Bonnetier. Noëlle et Henriette, après la Communion, ont entonné au micro le chant en occitan de Notre-Dame des Bois, suivies timidement par la foule. Notre curé, pour qui l'occitan est une langue étrangère, a été gentiment réprimandé par Jeanine.

Après la messe, suivant la tradition, l'apéritif traditionnel, préparé par Hubert et Stéphanie Louis, nous a réunis dans la salle des fêtes, Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle matinée où le soleil brillait plus dans les cœurs qu'à l'extérieur.

Anne MAURAN

VISITE DE LA RIVEROTTE EN COMPAGNIE DU CONSERVATEUR DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

Dimanche 24 avril 2016 au matin, M. Mathieu Orth, conservateur RNR Confluence Garonne-Ariège, M. le Maire de Clermont le fort, 4 conseillers municipaux et nous, une quinzaine d'habitants de Clermont le Fort, jeunes et moins jeunes, suivis de deux gentils canidés, sommes partis à la découverte des richesses naturelles présentes sur le quartier de la Riverotte. La fraîcheur matinale de ce début de printemps à été réchauffée à la fois par une ambiance très sympathique et un parcours intéressant qui a emprunté le long des berges de l'Ariège durant lequel nous avons exploré la flore et tenté d'apercevoir la faune de la Riverotte. Cette randonnée matinale a lancé nombreuses discussions conviviales entre les marcheurs, éclairés par Mathieu Orth sur les espèces végétales et animales présentes dans notre secteur. Nous avons également fait une halte à mi-parcours et eu la chance d'observer ensemble une collection de photographies de qualité apportées par Mathieu Orth, qui, prises au cours des décennies ont illustré l'évolution de notre secteur. Nous avons pu remarquer que si le secteur était il y a plus de cent ans très agricole et composé de champs, la nature avait peu à peu repris ses droits et de nombreux endroits avaient été reboisés, apportant maintenant un écosystème favorable à de nombreuses espèces. Nous avons pu mesurer la chance offerte aux habitants de notre commune d'avoir accès à ce patrimoine naturel et calme. Apparemment des indéclicats (je laisse au lecteur le choix du qualificatif...) n'avaient pas réalisé cette aubaine qui leur est faite par cet environnement naturel et nous avons pu ramasser, chemin faisant, leurs bouteilles et cannettes

usagées, contribuant au maintien du site qu'il est bien nécessaire de protéger... Le parcours mené avec entrain s'est terminé vers midi lors d'un pot de l'amitié préparé par Jean-Jacques Cazalbou sur le parking des Claux ensoleillé. Unaniment, les participants de cette randonnée se sont donné rendez-vous pour une prochaine balade à l'automne qui devrait permettre d'observer d'autres espèces animales et un paysage différent. Les habitants de Clermont-le-Fort seront prévenus de la prochaine date et nous les attendons pour une nouvelle agréable balade dans notre zone naturelle privilégiée. Bien sûr, la fréquentation de ces lieux n'attend pas l'automne et nous pouvons espérer que les habitants de Clermont le Fort profiteront de cet espace vert naturel pour des balades avec le retour du beau temps, contribuant ainsi agréablement au maintien du site !

Philippe ROUET, Président de l'Association pour la Qualité de Vie à la Riverotte



La kermesse des écoles d'Aureville et Clermont-le-Fort

Pour Aureville et Clermont, deux communes qui ont regroupé leur école primaire, Aurécler, l'unique association de parents, organise sa kermesse de fin d'année alternativement dans l'une ou l'autre école. Ce 25 juin 2016, la fête était à Clermont. Des parents issus des deux communes avaient préparé les pâtisseries et les stands de jeux. Dans une salle de classe, les maîtresses de Clermont avaient exposé les travaux des enfants, principalement les carnets de voyage joliment illustrés et les textes que leur a inspirés un séjour à Burlats. Dans la salle de la cantine et l'espace extérieur, on pouvait admirer les réalisations produites en dehors du temps scolaire, dans ces fameuses « activités périscolaires » qui, à Clermont, animées par le personnel municipal, se sont orientées vers le jardinage et les travaux manuels : les petits avaient fabriqué chacun leur « monsieur Patate », les grands avaient planté dans de grands bacs des légumes et des fleurs et, dans des gouttières suspendues, des fraisiers. Il y a aussi un petit jardin de plantes aromatiques... À maintenir pour le retrouver à la rentrée ! En fin de matinée, le public était nombreux pour écouter les plus grands chanter sous la direction de Mme Cassinet avec une diction très claire les chants qu'ils avaient appris en travaillant sur un opéra. Chez les plus jeunes, les chansons parlaient de fourmis rouges, de coccinelles et de perce-oreilles car ils sont allés à Micropolis observer les insectes. On a vu pour finir les danses préparées avec leur professeur de zoumba. Les parents ont pu se rendre compte de tous les aspects de la journée de l'écolier et rencontrer les enseignantes et le personnel qui veillent sur eux pendant le temps scolaire comme dans les activités ludiques et/ou éducatives.

Geneviève DURAND-SENDRAIL



photos : Gilles MARTIN



DERNIÈRES NOUVELLES DE L'ÉCOLE AVANT LES VACANCES

Quand vous lirez cet article, le silence règnera dans la cour. Et l'effervescence de la kermesse de fin d'année organisée par l'association des parents d'élèves Aurécler, ne sera plus qu'un souvenir. Place aux vacances. Comme chaque année, les élèves du CM2 auront quitté ce lieu magique pour la dernière fois. Probablement avec un petit regret dans le cœur, vite effacé par l'envie de savoir ce qui les attend dans ce vaste monde que sera le collège. Pour les autres, rendez-vous au mois de Septembre. Grâce à l'expérience des enseignantes Sylvie Cassinet et Myriam Couzi, cette année scolaire s'est déroulée sans anicroches.

Grâce aussi à l'efficacité de Christine, Patricia et Julie, la garderie et la cantine ont fonctionné dans les meilleures conditions. A noter, sur leur proposition, plusieurs initiatives destinées à sensibiliser les enfants à la gestion et au tri des déchets ainsi qu'une activité de jardinage en bac. Quoi de plus adapté à l'esprit de notre commune qui donne une grande place à notre coexistence avec la nature.

Bien sûr, le charme discret de l'ancien n'a pas que des avantages. La liste des travaux d'entretien des locaux a

malheureusement tendance à s'allonger. Phénomène accentué par l'application de plus en plus stricte de normes destinées à garantir la sécurité et l'accessibilité à tous. Notre commune devra ainsi faire face à de probables choix budgétaires quant à l'amélioration des locaux et du matériel. Nous souhaitons cependant ne pas le faire au détriment des nouvelles idées destinées à favoriser l'éducation de nos enfants. C'est pourquoi une réflexion est en cours conjointement avec la commune d'Aureville pour redessiner nos écoles pour les années à venir.

Pour rappel, les écoles primaires de Clermont-le-Fort et d'Aureville sont regroupées au sein d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) ce qui permet une économie d'échelle pour les moyens nécessaires à mettre en place pour la bonne marche de ces deux établissements.

Mais d'ici là, nous vous souhaitons bien sûr d'excellentes vacances.

Et surtout, pas d'inquiétude les enfants, vos plantations seront arrosées et bichonnées pendant l'été. Elles vous attendent pour la rentrée !

Xavier BELLAMY

Une borne textile à côté de l'école

Afin d'alléger le poids de votre poubelle grise (ordures ménagères résiduelles) et de valoriser les produits textile, vous avez désormais à votre disposition une borne textile positionnée à côté de l'école.

Vous pouvez y mettre les vêtements et linge propres et secs, les chaussures liées par paire (séparées des textiles) et la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...), le tout dans un sac bien fermé (maximum 50 litres). Vous ne pouvez pas y mettre des textiles souillés et/ou mouillés et des gros volumes (valises, couvertures).

Une fois collectés, ces textile sont triés, réutilisés s'ils sont en bon état, ou recyclés pour les plus abîmés, sous la forme, par exemple, de matériaux d'isolation ou de chiffons.

Pour vos vêtements et chaussures en bon état, pensez également aux associations caritatives présentes près de Clermont-le-Fort (par exemple Emmaüs à Labarthe-sur-Lèze).



Le timbre électronique

Pour quelles démarches ? (timbres fiscaux)

- demande de passeport
- demande de carte d'identité
- demande de permis bateau

Sous quelle forme est-il délivré ?

- en PDF avec flashcode qui peut être scanné par le service qui reçoit votre demande
- en SMS avec identifiant 16 chiffres.

Pour plus d'information :

- un dépliant est à votre disposition à la mairie de Clermont-Le-Fort,
- sur le site timbres.impots.gouv.fr

Tonte : les horaires à respecter

Les horaires de tonte sont réglementés par l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage en date du 18 juin 2007. Ainsi, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

La gêne est constatée « par les forces de police nationale, les maires et leurs adjoints et tout agent communal commissionné et assermenté ». Il est toujours préférable de tenter d'arrondir les angles avec l'auteur du bruit.

Jeunes lycéens étrangers Colombiens et Allemands, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Céline GAZEL, 137 chemin du Château de l'Hers
31500 Toulouse
05 61 80 57 93 / 06 19 29 72 66
celine.gaz@hotmail.fr

Coup de projecteur sur...



Le Comité des Fêtes vous invite à revivre, sous forme de feu d'artifices, les principaux événements qui ont marqué les festivités de Clermont-en-Fêtes début juin : un grand merci à toutes celles et ceux, clermontois, artistes et exposants qui ont permis à cette fête d'être un grand moment de convivialité

